

Questions diverses SNUipp

1- Dans le cadre du suivi des sections internationales qui sont de plus en plus nombreuses, nous vous demandons d'appliquer l'article D421-143 du Code de l'Éducation et de mettre en œuvre le Conseil Académique des Sections Internationales.

- Conseil académique des SI n'est pas de la compétence des DASEN mais du recteur donc transmettra

2- Nous souhaitons que soient évoqués les délais et les modalités de transmission des rapports d'inspection. En effet, les collègues nous signalent qu'après inspection ils attendent jusqu'à 8 mois pour voir leur rapport, ou encore les collègues qui ne voient pas leur rapport mais qui voient leur note modifiée sur i-prof. Quels sont les textes ou les adaptations départementales ?

- Effectivement problème : M Bost reconnaît que des rapports stagnent sur son bureau avant d'être transmis à la DASEN. Volonté de mieux faire. Sur i-prof note est donnée avant pour que les collègues puissent bénéficier de leur note pour les promo ...

3- Nous saluons le travail des services concernant la conduite à tenir en cas de vigilance météo. Cependant les collègues souhaiteraient voir des modules de formation sur ces procédures et les conduites à tenir.

- Sujet sera abordé bientôt. Aujourd'hui les PPMS remontent. M Bergeron (rectorat) va se saisir du problème. L'administration a fait une simulation a été effectuée (info à 23h30 à communiquer avant 6h). Volonté d'améliorer.

4- Le jeudi 17 septembre à 11h, une quinzaine de TR Brigades ont été réunis pour évoquer le remplacement des collègues en formation. En juin après le mouvement l'annonce de la suppression des brigades formation, puis la réintroduction de ce corps en catimini nous interpellent. Y-a-t-il réellement toujours des brigades réservées à la formation continue ? Pourquoi seulement une quinzaine de collègues ont été invités à la réunion du 17 septembre et sur quels critères ?

- Volonté de ne plus avoir de titulaires remplaçant spécifiques mais à la rentrée 15 personnes ont reçu comme mission d'assurer les remplacements de formation. Les critères de choix : urgence, expertise du service (personnel avec portable, mobilisable très facilement ...). DASEN propose d'inscrire les noms des personnes qui sont volontaires et de réunir tous les brigades en début d'année

5- L'envoi des bulletins de salaire reste un problème majeur pour les salariés du 1er degré sur le département. Ils arrivent en nombre (2 à 3 mois ensemble), non cachetés (pourtant y figurent parfois des informations confidentielles), et très décalés. Certaines démarches nécessitent la présentation des deux derniers bulletins, pour nous c'est juste impossible, certaines erreurs peuvent se glisser dans la constitution du salaire, ce qui rend les délais de recours caduques...

Pouvez-vous envisager une solution rapide à ce problème ?

- Question récurrente dans toutes les académies. Les bulletins arrivent de la DRFIP par ordre alphabétique qu'il faut donc ensuite répartir dans toutes les écoles. Cela mobilise 12 personnes.

6- Chaque année scolaire en septembre des IEN compliquent les demandes d'autorisations pour stages de formation syndicale, en exigeant une convocation. Ce n'est pas le cadre réglementaire de ces demandes. Les stages de formation syndicale sont un droit (12 jours par an), une attestation de participation est fournie à chaque collègue. Nous ne comprenons pas les réponses de certains IEN chaque début d'année.

Doit-on imaginer qu'il s'agit de dissuader les collègues de participer aux stages organisés par les organisations syndicales, qui constituent un droit pour tous les salariés ? Par ailleurs, les demandes

d'autorisation d'absence (annexes III et IV) ne sont pas accessibles en ligne : on peut trouver facilement le lien sur le site de la DSDEN 34, mais les documents sont défectueux , que ce soit en PDF ou au format Word.

- Les dates de stage n'ont pas été communiquées aux IEN (restées à la Dsden). La DASEN rappelle qu'il faut demander une attestation de présence.

7- Plusieurs collègues nous ont appelés pour signifier leur mécontentement devant la disparition de l'antenne CANOPE de Béziers. Nous nous devons de relayer ce mécontentement, d'autant que cette fermeture pourrait être interprétée par certains comme une volonté de l'Éducation Nationale de sinistrer encore davantage cette zone...

- Canopé Béziers n'est pas Education Nationale mais Canopé national et la DASEN n'a pas la main sur ces personnels.

8- Nous avons constaté la lourdeur de gestion des enquêtes de grève dès ce début d'année. Ces enquêtes génèrent un lourd travail pour les circonscriptions. Pour autant les déclarations de non-grève sont une démarche individuelle de chaque collègue, et doivent le rester. Est-il possible d'envisager un groupe de travail sur ce sujet afin d'imaginer une autre modalité d'enquête qui allégerait le travail des circonscriptions sans alourdir celui des écoles et des directeurs, et en préservant la confidentialité des décisions de grève de chacun ?

- Constat de lourdeur, dans certains départements d'autres possibilités de simplification ont été menées mais jamais acceptées car elles ne respectaient pas la loi.

9- Nous demandons un état des lieux de la mise en œuvre des nouveaux régimes de décharge de direction pour les écoles de 3 et 9 classes.

- Organisation des décharges : toutes les décharges de 3 et 9 classes sont mises en place

10- Qu'en est-il des questions salariales liées à la mission de coordonnateur des classes relais que nous vous avons adressé précédemment ?

- Classes relais : enseignant classe relais ont droit à NBI 30 pt, les coordonnateurs à NBI 40. Dans le 34, les enseignants avait 40 HSE et comme ça n'a pas été pérenne, ils ont touché une NBI de 40. Malgré la dénomination coordinateur il n'y a qu'un seul coordinateur au niveau du département, il est à la DSDEN.

11- PES

a) Combien de PES sont en droit de percevoir les indemnités de déplacement :

-soit relevant de l'IFF ?

-soit relevant de l'arrêté de 2006 si cela leur est plus favorable ?

Quand ces indemnités seront-elles versées ? Nous vous rappelons que les PES concernés doivent être informés de leur droit à toucher ces indemnités et des démarches.

b) Combien de dossiers de reclassements concernant les PES, T1, T2 sont en cours ou en voie d'être traités ?

PES

- Indemnités 65 ayant droit dès octobre pour 10 fois jusqu'en juillet à hauteur de 100 euros mensuel. Arrêté de 2006 permet également d'obtenir des indemnités. Les stagiaires doivent écrire aux services qui calculeront le plus avantageux pour eux.
- 38 dossiers reclassement 28 traités pour les PES pas de T1

12- Primes modulables ECLAIR :

Les dernières primes modulables ont été versées l'an passé.

Nous avons demandé en CAPD à ce qu'elles soient réparties de façon équitable c'est à dire égalitaire.

- Combien de personnes dans chaque circonscription (ECLAIR) ont touché une prime modulable ?
- Quels ont été les montants de ces versements ?
- Y a-t-il eu des écarts ?
- Quand ont-elles été perçues?
 - 389 PE ont touchés la prime éclair

Questions Se

- 1) Oui l'administration a le droit d'imposer des animations pédagogiques
- 2) 5268 enseignants dans l'Hérault. Encore une réunion pour fiabiliser les bases.
- 3) Remplacements : début octobre extraction sur ARIA 113 jours d'absence non remplacé 38 classes
- 4) Pour les promotions les personnels détachés ont été pris en compte
- 5) Collègues qui ont 19 seront prioritairement inspectés

Questions SNE

- 1) EMAS 1er : intervention sur les situations sensibles du 1er degré
- 2) Retard élèves, difficultés pour établir la responsabilité

Questions Sud

- 1) Depuis début année 12 PE ont été agressés. L'IEN est le 1er à intervenir, l'IENA se déplace également. Dans quasiment toutes les situations les EMAS ont été saisis. Des cellules psychologiques sont mises en place.
- 2) TR-ASH demande indemnités : liquidation des droits de l'année dernière plus mise en place pour cette année